

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 16 (1871)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bravoure, se composer du prince de Joinville, de son gendre le duc de Chartres et de quelques amis dévoués. Jugés compromettants pour la hiérarchie les hardis volontaires ont été dissous et leurs chefs conduits et embarqués à St-Malo.

---

#### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Nous devons une réparation au Conseil fédéral, que nous nous empressons de lui donner, heureux si nous pouvions la généraliser. Au moment où nous nous étonnions dans notre dernier numéro de son obstination à ne pas augmenter notre garde de la frontière des environs de Belfort, il mettait de piquet spécial dans ce but des bataillons jurassiens et neuchâtelois; bientôt après il y ajouta la 13<sup>e</sup> brigade, colonel Psyffer, de la 5<sup>e</sup> division, colonel Meyer, et deux jours plus tard les deux autres brigades, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>, de cette division, avec la compagnie du génie n° 1, les batteries n° 9 et 25, et la compagnie de dragons n° 23.

Les nouvelles postérieures ayant paru plus rassurantes, les dernières troupes levées restent dans leurs Cantons respectifs à disposition télégraphique des états-majors déjà à leurs postes de la frontière.

Le général Herzog, qui a bien voulu retirer sa démission devant les vives instances de l'Assemblée fédérale, a pris le commandement, le 17, des deux divisions à la frontière. Le grand état-major a été reconstitué par l'appel au service du chef d'état-major général, de l'adjudant-général, des chefs de sections et des principaux adjudants.

*P. S.* — A la demande du commandant en chef la mise sur pied de la 4<sup>e</sup> division, colonel fédéral Bontems, a été ordonnée et toutes les troupes sur pied sont entrées en ligne, en y ajoutant deux batteries de montagne.

La 5<sup>e</sup> division (Meyer) est à Bâle avec le grand quartier-général, devant se transporter à Delémont; la 3<sup>e</sup> (Aubert) à Porrentruy et environs; la 4<sup>e</sup> (Bontems) à la Chaux-de-Fonds et environs. Il serait question de lever encore une des brigades détachées ou la 8<sup>e</sup> division (Ed. de Salis) pour former la réserve de ce cordon.

Dans de telles éventualités il nous semble qu'il serait équitable autant que prudent de rétablir l'indemnité de rations de fourrage aux officiers fédéraux montés, qu'on a eu grand tort de supprimer en décembre dernier.

M. de Bismarck vient d'informer gracieusement notre Conseil fédéral que la Confédération du Nord consentait à prolonger jusqu'à une prochaine conférence le délai pour la convention des subsides en faveur du tunnel du St-Gothard.

Du reste on craint que par suite de l'épuisement des finances allemandes et de la fraîche amitié entre la Prusse d'une part et la Bavière et l'Autriche d'autre part, la question des subsides allemands pour le tunnel ferré du St-Gothard ne soit sérieusement compromise, à moins que la Suisse ne consente à la rattacher plus fermement au grand faisceau des intérêts germaniques. *Caveant consules !*

Une négociation se poursuit actuellement entre le Conseil d'Etat vaudois et la Confédération pour la construction d'une route stratégique par la Croix-d'Arpille. Dans ce cas, la Confédération paierait une part des frais, soit une somme de 191,000 francs, représentant les deux tiers du coût total. L'autre tiers, 95,000 francs, resterait à la charge du canton de Vaud et des communes intéressées. Cette route n'ayant cependant d'utilité stratégique qu'autant que le passage du Pillon est aussi ouvert, les négociations se continuent pour que les deux constructions soient entreprises simultanément.

Le Département militaire fédéral a adressé la circulaire suivante aux gagnants du don de fr. 100 au tir fédéral de Zoug.

Le Département avait cru devoir attendre jusqu'après la fixation définitive de l'armement des carabiniers, avant de demander aux gagnants du don de fr. 100 au tir fédéral de Zoug, s'ils désiraient recevoir une arme à répétition en lieu et

place d'une partie du don auquel ils avaient droit. Cette question d'armement étant maintenant résolue, à mesure que les recrues de carabiniers de l'année prochaine devront être armés de carabines, nous prions tous les gagnants intéressés à nous faire savoir s'ils désirent recevoir un fusil à répétition d'infanterie ou une carabine à répétition.

Ceux des gagnants qui désirent recevoir un fusil à répétition d'infanterie, peuvent se le procurer contre l'envoi de fr. 82 auprès de l'administration du matériel de guerre fédéral, à Berne, pendant le mois de janvier prochain.

En revanche, ceux des gagnants qui désirent une carabine peuvent s'adresser à la même administration mais ne pourront pas l'obtenir avant le mois de juin et à un prix qui ne doit pas dépasser la somme de fr. 97.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

*Le Chef du Département militaire fédéral,  
WELTI.*

**Zurich. — Argovie.** — Les directions militaires de Zurich et d'Argovie ont conclu entre elles un arrangement pour la tenue en commun d'un cours de tactique pour les officiers d'infanterie. Celui de 1871 aura lieu à Zurich, sous la direction du chef de l'infanterie zuricoise, et celui de 1872 à Aarau, sous le commandement de l'instructeur en chef des milices argoviennes. Messieurs les instructeurs auront des sous-instructeurs comme auxiliaires. Le cours commencera au printemps pour 14 jours de durée. Chaque Canton fournira 20 officiers. — Il serait fort à désirer que ce bon exemple fut suivi par d'autres Cantons.

**Italie.** — Les événements de la guerre franco-allemande ne sauraient laisser passer inaperçu le grand événement pacifique qui vient de s'accomplir par le génie entreprenant et persévérant de l'Italie, secondé du précieux concours financier de la France. Le Mont Cenis est percé; dans quelques jours les locomotives circuleront librement sous ce massif des Alpes centrales créant une nouvelle voie de grand et commode transit entre l'Europe centrale et la Péninsule. Cette autre merveille du monde moderne, qu'égale à peine le canal de Suez, élève, au prix de vingt ans de gigantesques efforts, un monument impérissable à la mémoire des hommes d'Etat et des ingénieurs piémontais qui en ont pris l'initiative, au premier rang desquels l'illustre général Menabrea compte à double titre. De fort intéressants articles sur cette magnifique entreprise ont été publiés récemment par le *Journal de Genève*.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; V. BURNIER, major fédéral du génie (absent). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

---

**IL VIENT DE PARAITRE**  
chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse:  
**ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE**  
**Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV**  
par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse.  
2<sup>me</sup> édition, augmentée d'un  
**avant-propos sur la guerre de 1870.**  
1 vol. in-8<sup>o</sup>. Prix: 5 francs.

---